

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du vendredi 9 juin 2023

N° VA_DEL2023_59

Objet : Affectation de crédits destinés aux associations patriotiques au titre de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée, dans le cadre de sa politique de soutien aux associations patriotiques, à soutenir les actions visant à : favoriser les actions de proximité, de développement du lien social, d'animation de quartier.

Un crédit de 4 600 € a été inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions aux différentes associations.

Après instruction des demandes déposées par les associations, les affectations reprises dans le tableau ci-annexé sont proposées à l'Assemblée délibérante.

Le règlement des subventions sera effectué en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou de faute des associations, le versement de tout ou partie des subventions pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 25 mai 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations patriotiques citées dans le tableau annexé pour un montant total de 4 600 €.

Imputation comptable : 6574 025 5400

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.6.1 Autres manifestations protocolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mardi 13 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230609-195743A-DE-1-1
Date AR Préfecture : mardi 13 juin 2023

Subventions aux associations patriotiques année 2023

Domaine : 13 culture et animation dans la ville

Action 6 : fêtes et cérémonies

Activité 1 : Autres Manifestations

Imputation : 65740255400

	Organismes bénéficiaires	Subventions accordées en 2021	Subventions accordées en 2022	Subventions demandées en 2023	Montants arbitrés par l'élue de référence
PROTOCOLE 5400	Anciens combattants prisonniers de guerre et combattants Algérie, Tunisie, Maroc	700,00 €	- €	- €	0,00 €
	Comité d'entente et de liaison	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000 €
	Terre du Nord Terre de combat	700,00 €	2 000,00 €	1 200,00 €	1 200 €
	Union nationale des combattants d'Annappes et d'Ascq	700,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 000 €
	Société légion d'honneur	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700 €
	Association Nationale des membres de l'Ordre national du Mérite	0 €	0 €	1 500 €	0 €
	Montgolfiades	7 000,00 €	- €	- €	0 €
	Mémoire vivante	500,00 €	700,00 €	700,00 €	700 €
	10 800,00 €	5 100,00	6 100,00 €	4 600,00 €	